

ESTUAIRE INFO



n° 66

Juin 2023

« Presque aussi rentable que la coke... »

(Titre du journal Le Parisien du 01/11/2016)

L'anguille et le pêcheur

*Sentant l'amour venir, une anguille argentée
Voguaient entre deux eaux vers la mer des Sargasses.
Le chemin était long, tout parsemé d'impasses,
De pièges assassins, de pêcheurs embusqués.*

Eh non, je ne suis pas Jean de la Fontaine et mes vers n'en ont certes point la qualité ; mais j'aurais bien envie d'écrire une fable en l'honneur de l'anguille pour laquelle une réglementation tatillonne, croyant bien faire, localement, la condamne à coup sûr sans autre forme de procès ! Jugez donc : **Terminée, la pêche de loisir à l'anguille !***

En soi, pourquoi pas... Dame anguille est certes des plus prolifiques⁽¹⁾ mais force est de constater que les stocks d'anguilles européennes et de civelles remontant les cours d'eau sont au plus bas... bref, qu'une menace d'extinction de l'espèce n'est pas à écarter.

Mais comment en est-on arrivé là, quand on sait qu'au XIX^e siècle, les civelles, trop abondantes et aliment délaissé, était un repas du pauvre... et tellement abondantes qu'en Loire, on les donnait même, dit-on, à manger aux poules ? Que l'anguille, jusqu'en 1984, était encore classée nuisible en France ? Triste histoire presque banale et qui rappellerait volontiers celle du pigeon migrateur américain⁽²⁾ et de bien d'autres espèces encore.

La surexploitation, la mauvaise qualité des eaux, les ruptures de continuités écologiques des cours d'eau, l'inefficacité et le manque de réactivité des mesures de gestion, le braconnage alimenté par l'augmentation inimaginable des cours de la civelle⁽³⁾ en sont les causes principales.

Hier encore, la réglementation interdisait seulement la pêche des anguilles d'avalaison (ou anguilles argentées) ; c'est-à-dire celles qui partent se reproduire en mer des Sargasses... La mesure semblant insuffisante et les avis scientifiques militant pour que l'on fasse plus, dès lors, c'est la pêche de loisir de l'anguille dans son ensemble qui est proscrite. Nos marais à poissons, n'ayant pas de statut professionnel pour l'essentiel, entrent donc dans le champ d'application de cette mesure.

L'importance de cette pêche mérite qu'on l'évalue mieux, mais elle apparaît négligeable au regard des autres pratiques... la pêche civellière en tête ! Hélas, les décisions politiques semblent les ignorer ! Mieux, les quotas de pêche des civelles sont au plus haut ou presque : 65 tonnes de civelles pour la saison 2020/2021 soit une hausse de 13% par rapport à la saison précédente ! Et n'oublions pas qu'une tonne de civelles représente plus de 2,5 millions d'individus prélevés ! Quant au braconnage...

Dans l'histoire (locale), l'anguille ciblée vit dans des marais salés endigués, classés « habitat lagune » au niveau européen ; habitat prioritaire soit dit en passant. Or, un des intérêts de ces marais consiste en la présence d'anguilles que l'on capture en petites quantités et de différentes façons... L'habitat lagune est un habitat artificiel, créé et entretenu par la main de l'homme et seulement ainsi ! Et si cette nouvelle règle détournait ces « exploitants » de cet entretien quasi quotidien de leur marais ? Qu'ils l'abandonnent progressivement ? Le marais s'en verraient de fait condamnés sous sa forme « lagune »... et avec, faunes et flores associées ! Plus de « lagunes » donc, plus d'anguilles non plus !

Daniel VERFAILLIE

1. Chaque anguille produit 1,3 et 1,5 million d'ovocytes (donc d'œufs, une fois fécondés) une seule fois dans sa vie ; puis meurt ensuite.
2. Alors que ces populations étaient estimées à plusieurs milliards peut-être, l'homme l'a stupidement et totalement exterminé en 50 ans ! Pour plus d'infos : <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/zoologie-il-mort-pigeon-migrateur-americaain-17906/>
3. Contre des avis scientifiques, la France autorise toujours la pêche de la civelle, alors même que ces captures sont essentiellement destinées à une élite aux vues de leur prix : 600 à 900 € le kilo de civelles ! À ce tarif, l'invitation au braconnage ne se fait pas prier, avec des cours encore plus délirants, car exportées illégalement vers les pays asiatiques (jusqu'à 5000 €).

Édito	p. 2	Comment capturer les amphibiens	p. 6
Les Sentinelles et Estuaire en bref	p. 3	Les déchets verts	p. 7
Des nouvelles de la pêche	p. 4 et 5	Divers asso	p. 8

Votre ESTUAIRE INFO est une publication gratuite du GROUPE ASSOCIATIF ESTUAIRE (dépôt légal JUIN 2023 – ISSN 1629-1107)

Directeur de Publication : Fabien VERFAILLIE – Rédacteur en chef : Daniel VERFAILLIE – Comité de rédaction : Claude de la FRANQUERIE
Secrétaire de rédaction : Gaëlle COMBACON – Collaboration dont textes, photographies et graphisme : , Manuel TOMAZZOLLI, Fabien VERFAILLIE,
Alexandra BRETTEL, Blandine HULOT, Johny LENORMAND, Jeanne NICOLLE, Charlyne GUILLEMOIS et Alain FOURNIER (1^{er} de couverture).



Les Sentinelles de l'Estuaire

Manuel TOMAZZOLI

Ça y est ! L'été est là ! Et nos animations avec.

Les sorties grand public s'adressent à tous. Une participation de 5€ par adulte (3€ pour un enfant de moins de 16 ans / gratuit pour un enfant de moins de 4 ans*) est demandée pour la sortie. Gratuité pour les sentinelles et les adhérents d'Estuaire.

Programme de juillet

- ⇒ Le mercredi 12 juillet, découvrez **l'activité autour de l'huître du Port de la Guitière**, le temps d'une « balade ostréicole ». Rendez-vous à 14h00 au parking du Port de Guitière
- ⇒ Le jeudi 20 juillet, voyagez dans le temps à **la recherche des « traces de dinosaures »**. L'horaire sera communiqué aux participants lors de leur inscription. Rendez-vous à 13h00 au parking situé chemin de la République, à Talmont-Saint-Hilaire.
- ⇒ Le mardi 25 juillet, laissez-vous conter **l'histoire des marais à poissons** lors d'une « visite des marais de la Chapelle » à Talmont-Saint-Hilaire. Rendez-vous à 14h00 au parking des Gâtines à Talmont-Saint-Hilaire
- ⇒ Le jeudi 27 Juillet, découvrez **l'activité autour de l'huître du Port de la Guitière**, le temps d'une « balade ostréicole ». Rendez-vous à 14h00 au parking du Port de Guitière.

Et deux occasions de nous rencontrer :

- ⇒ **Du 19 au 22 juillet lors de la Puru-Transgascogne au port de Bourgenay sur le village de la course**
- ⇒ **Les 29 et 30 juillet, pour les 30 ans d'Estuaire, sur le site du camping de Dunes au Port de la Guitière.**

Estuaire en bref... en avril-mai !

DV

Avec le printemps, fleurs comme réunions et activités en tout genre n'ont cessé de s'épanouir... parmi lesquelles :

- ⇒ Mardi 4 avril, projection et café-discussion « haies » à Estuaire avec Léa,
- ⇒ Jeudi 6 avril, cerfs-volants et ramassage des déchets à Sauveterre avec le Lycée Tabarly, et Léa,
- ⇒ Vendredi 7 avril, participation à la « journée Kaki » plage du Veillon avec Violette et Blandine,
- ⇒ Samedi 8 avril, rendez-vous avec des élus de la commune de Talmont-St-Hilaire (Fabien et Daniel),
- ⇒ Jeudi 13 avril, Comité de pilotage PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (Charlyne),
- ⇒ Lundi 17 avril, présentation label TEN - Territoires engagés pour la nature par Guillaume Da Silva (Daniel),
- ⇒ Vendredi 21 avril, suivi du trait de côte + déchets Cedre dans l'estuaire du Payré,
- ⇒ Vendredi 28 avril, réunion de programmation pêche à Estuaire,
- ⇒ Samedi 29 avril, initiation surf et environnement littoral à la plage de la Terrière (La Tranche-sur-Mer) avec l'APELT, Eden et Daniel),
- ⇒ Jeudi 4 et vendredi 5 mai, arts plastiques et vers luisants dans des écoles de Beauvais (60) avec Manuel,
- ⇒ Mardi 9 mai, réunion de programmation pêche à Estuaire,
- ⇒ Vendredi 12 mai, rencontre plage de la Mine avec Sophie Gouel et Elie Louggi (du service Nature et Biodiversité du département de la Vendée) et Guillaume Da Silva du site local Natura 2000 (Daniel et Violette),
- ⇒ Mardi 23 mai, réunion communication à Estuaire,
- ⇒ Samedi 27 mai, animation « Route Pêche » sur le port des Sables-d'Olonne (Fabien et Daniel)
- ⇒ Samedi 27 au dimanche 28 mai, fête de la Nature au Jardin des Plantes à Paris, stand conjoint avec Vigie-Nature (réseau porté par le Muséum national d'Histoire naturelle et l'OFB) avec Manuel,
- ⇒ Mercredi 31 mai, remise du prix de 5000 € par la fondation Grand Ouest à Estuaire.



Surfer sur la vague verte
 Eveil à l'environnement et initiation surf gratuite
 Samedi 6 mai 13h-17h
 Plage de la Terrière, La Tranche Sur Mer
 Places limitées à partir de 8 ans
 Réservation par téléphone au 02.51.27.44.14 ou par mail: contact@esttranchais.com
 Une journée à partager, en famille ou entre amis...
 Groupe Associatif Estuaire



Stand Estuaire au Jardin des Plantes de Paris sous le signe des pollinisateurs !

Et n'oubliez pas, le week-end des 29 et 30 juillet prochains, « ESTUAIRE » fêtera ses 30 ans au Port de la Guitière !

Comme évoqué précédemment dans d'autres *Estuaire Info*, ce projet vise à restaurer une des écluses à poissons ou pêcheries présentes dans l'Anse de la République à Talmont-Saint-Hilaire. C'est une de nos actions majeures de 2023, mais qui s'étendra bien au-delà. Régulièrement, il sera possible de retrouver pas à pas l'avancée du projet sur notre page Facebook.

De nombreux murs de pierres qui quadrillent l'estran subsistent en partie sur le côté droit de la plage du Veillon et au niveau de l'Anse de la République. Il s'agit d'anciennes écluses à poissons ou pêcheries, ingénieusement construites avec des pierres de l'estran assemblées sans liant. Elles constituent un piège pour les poissons, dont elles se remplissent à marée haute et qu'elles emprisonnent lorsque la mer se retire. Elles ont été construites par les moines Bénédictins de Saint-Jean-d'Orbestier au XII^e siècle puis implantées dans les baies talmondaises par les moines de l'abbaye de Sainte-Croix dont elles deviennent la propriété jusqu'au XVII^e siècle.

Jusqu'à des temps récents, elles rythmaient encore la vie des habitants qui devaient, à tour de rôle, pêcher au rythme de la marée, de jour comme de nuit, et les entretenir après chaque tempête. Elles sont donc étroitement liées à des savoirs locaux anciens, tant sur les techniques de pêche très spécifiques que sur les méthodes de construction. En plus de bâtir des modes de vie, elles ont également façonné les paysages puisqu'encore aujourd'hui on en voit les vestiges sur l'estran, bien qu'une grande majorité des gens ne sachent pas ce dont il s'agit.

- - - - -

Ce projet vise donc à **remettre en état l'une de ces écluses** en particulier, grâce à la participation des bénévoles de l'association, et à la contribution d'entreprises de réinsertion, **en utilisant les méthodes traditionnelles**, non mécanisées. **Les pierres seront directement prélevées sur l'estran et dans les vestiges de l'écluse**, afin de ne pas en apporter de plus loin en ayant recours à des engins mécanisés. Il s'agit donc, dans un premier temps, de restaurer **un élément typique du patrimoine maritime vendéen**, tout en faisant perdurer des savoirs faire-locaux.

Loin de s'en tenir à un simple projet de restauration, **l'écluse servira par la suite de support pédagogique** : il s'agira d'informer et de sensibiliser les populations (habitants, scolaires, touristes) sur le patrimoine maritime historique, culturel et naturel. Le site bénéficie d'ailleurs d'une attractivité déjà présente puisque l'on trouve des traces de dinosaures fossilisées sur ce même estran. Ainsi, par des animations mais aussi différents supports de communication (flyers, plaquettes, panneaux), seront expliqués l'histoire des pêcheries, les techniques de pêche et la biodiversité de nos estrans. Ce dernier point permettra d'apprendre à reconnaître différentes espèces et leur spécificités, et de discuter des enjeux et pressions qui pèsent dessus dans une perspective de sensibilisation à l'environnement. Dans cette perspective, les espèces ne seront évidemment pas prélevées mais uniquement observées. En effet, cette écluse ne doit pas servir d'outil de pêche mais bien au contraire d'**outil de préservation de l'environnement** : sous forme d'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine maritime, la pêche et la pêche à pied y seront interdites ou déconseillées, ce qui permettra de créer une petite zone de réserve, potentiellement favorable aux phases de nurserie et d'alimentation des espèces présentes.

Le projet, en plus de la dimension patrimoniale, porte donc une dimension environnementale forte dans la mesure où il sera l'occasion de mettre en œuvre de nombreux suivis : une étude d'incidence puisque le site est localisé dans une zone Natura 2000, mais également un inventaire de biodiversité avant la restauration, répété à N+2 et N+5 afin de réaliser un suivi des effets de cette restauration sur la biodiversité de l'estran. Enfin, ce sera l'occasion d'étudier l'évolution du trait de côte dans ce secteur soumis à l'érosion. En effet, les écluses peuvent, dans certaines conditions, jouer le rôle de brise-lame permettant ainsi de limiter le processus d'érosion à l'œuvre, comme déjà souligné dans des études passées.



Alexandra, au chevet des pêcheries de la République !

Mes premiers pas ont commencé avec l'étude de la botanique et de l'entomologie dans le cadre d'un BTS en Gestion et protection de la nature à Melle (79). Originnaire de Bretagne, je suis retournée vers le littoral et sa biodiversité en suivant une licence en Biologie des organismes et des populations à Brest. J'ai continué sur cette voie par un Master d'Expertise et gestion de l'environnement littoral à l'Institut de Plouzané (29). Il faut réaliser pour ce master différents stages, ce qui m'a amenée à travailler sur les pêcheries talmondaises.

Grâce au parcours et aux connaissances que j'ai acquises, je veux transmettre au plus grand nombre des connaissances sur la biodiversité locale car l'on protège mieux ce que l'on connaît. Ainsi, je vous invite à nous rejoindre, participer à des animations et découvrir les pêcheries de l'anse de la République sous un nouveau jour.



La restauration de l'écluse a donc pour objectifs de :

- ⇒ **faire perdurer des savoir-faire maritimes anciens** (méthodes de construction, techniques de pêche)
- ⇒ **fédérer les habitants, anciens et nouveaux, et les acteurs du territoire autour d'un projet original**
- ⇒ **informer et sensibiliser sur le patrimoine maritime historique et culturel**
- ⇒ **étudier, préserver et sensibiliser à l'environnement littoral** (suivi d'espèce, interdiction de pêche, animation de découverte des espèces de l'estran)
- ⇒ **contribuer à dynamiser et diversifier l'offre touristique du site**
- ⇒ **lutter contre le recul du trait de côte**, l'écluse pouvant servir de brise-lames dans certaines conditions.



Ces objectifs multiples et leur mise en œuvre mettent ainsi en avant diverses valeurs :

- ⇒ **La solidarité** : l'implication des bénévoles, majoritairement retraités, dans la restauration est une façon de créer du lien social pour des personnes qui sont parfois isolées. L'implication souhaitée des écoles de proximité permettra aussi de développer une dimension intergénérationnelle. De plus, le recours à une entreprise d'insertion et le partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation permettra d'intégrer des citoyens plus en marge. Enfin, il s'agira d'impliquer des locaux ayant connu les pêcheries en fonctionnement, dans une perspective de fédérer les habitants et de partager des savoirs. La restauration sera donc l'occasion de faire travailler ensemble un public très varié.
- ⇒ **La sauvegarde du patrimoine maritime** : il s'agit de restaurer un élément du patrimoine maritime très typique de notre littoral, en danger car dégradé et méconnu. Ce patrimoine se constitue d'un patrimoine matériel, à savoir l'écluse en elle-même, mais également d'un patrimoine immatériel, à savoir les savoirs faire lié à la construction et l'utilisation des pêcheries.
- ⇒ **La préservation du littoral et de sa biodiversité** : cela passe par les études et suivis environnementaux mis en place (inventaires d'espèces, suivi du trait de côte), l'effet "réserve" lié à l'interdiction de pêche et lutte contre l'érosion
- ⇒ **La sensibilisation du public aux grands enjeux environnementaux** : l'écluse deviendra un support pédagogique pour aborder les enjeux liés à l'érosion des côtes et aux pressions qui pèsent sur la biodiversité (pêche, pollution, etc.)

Notre projet vient d'être doté d'une aide de 5000 € de la part de la fondation BPGO.

Nous remercions grandement nos partenaires (C.O. Immobilier 85, Loc'Atlantique, Fradin SARL, Lodgim, Restaurant Donnazzurra, Cheminées JF-Beignon, Autour du Bois Concept, Mitard Yoann, Cot'Ouest matériaux, Atlantica, Fondation Grand Ouest, Les amis du patrimoine talmondais, Arôme paysage, et la Poissonnerie de Bourgenay) pour leur engagement et leur soutien sur ce projet.



PROGRAMMATION : Date de réalisation du projet : avril 2023 - octobre 2024 (sous condition de délais d'autorisation) :

- Avril 2023 : caractérisation physique des pêcheries de la République et détermination des critères de choix.
- Avril à août 2023 : première partie d'évaluation d'incidence / inventaire de biodiversité (faune et flore benthiques) ; étude du trait de côte.
- Juin à août 2023 : calibrage technique et élaboration des premiers outils de communication.
- Juin à octobre 2023 : repérage et identification des blocs constituant les pêcheries.
- Juin à octobre 2023 : constitution des éléments nécessaires aux démarches administratives
- Août / septembre 2023 : choix de la pêcherie et production de l'étude d'incidence.
- Octobre à décembre 2023 : deuxième partie des évaluations environnementales et géologiques.
- Octobre à décembre 2023 : définition des enjeux de biodiversité et de mise en œuvre des outils de préservation.
- Octobre à décembre 2023 : envoi des demandes d'autorisation administrative.
- Décembre 2023 = fin de la phase de diagnostic et programmation de la mise en œuvre de la phase de restauration.
- Hiver 2023 - 2024 = production des supports de communication.
- Avril - octobre 2024 = restauration et suivis

Il est bien évident que cette programmation théorique n'est qu'une base sur laquelle on peut espérer se fonder... La réalité peut être cependant toute autre, dans un sens, comme dans l'autre. Par exemple, la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) vient de nous préciser que « *compte-tenu des travaux envisagés voués au seul entretien de la structure et sans excavation, le ministère de la Culture n'édictera pas de diagnostic archéologique pour le projet tel qu'il est décrit dans votre présentation de projet* ». **En d'autres termes, une étude pour autorisation de moins à produire !**

Notre projet a également vocation à s'inscrire dans la dynamique structurante du futur Grand Site de France.

Le Goulet... encore ? Eh oui, nous l'avions déjà évoqué à maintes reprises ; et ce n'est pas fini car le site du Goulet fait partie de 2 à 3 ans de programme... et quel programme ! Des haies, des mares, des amphibiens, des libellules, des papillons, des pollinisateurs, un programme d'inventaire du lierre... sous plein de formes différentes ! Mais voyons déjà ce qu'il en est de la version « amphibiens » !

Après la pluie, c'est le retour du beau temps et les grenouilles chantent... ce n'est pas ça le dicton ? Depuis maintenant un mois, nous avons lancé un protocole POP amphibien dans les mares du bassin versant du Goulet. Ces petits animaux des mares sortent de l'hibernation dès le mois de février. Ils vont ensuite, pour ceux qui n'y étaient pas encore, rejoindre les zones humides telles que les mares ou les étangs pour s'y reproduire. En effet, la plupart des amphibiens pondent leurs œufs dans l'eau. Leurs œufs sont entourés d'une gangue gélatineuse et la forme de cette gangue varie en fonction des espèces. Pour les crapauds, c'est sous la forme de longs rubans que sont retrouvées les gangues. Pour les grenouilles, ça va être des amas d'œufs. Enfin pour les tritons, ce sont des œufs uniques qui sont accrochés sur des feuilles repliées.

Nous sommes donc allées à la chasse aux œufs, plus tôt que prévu, dès le mois de mars et on n'a pas attendu Pâques. Ces animaux reflètent la vitalité des mares et un certain équilibre dans leur fonctionnement ; leur présence est donc un bon indicateur de biodiversité.



Quand une rainette pose à la nuit tombée...
(Photo J. Nicolle)

La fabrication des nasses (Attention, la capture d'amphibien nécessite une autorisation de capture spécifique, demandée auprès de la préfecture).

Neuf nasses de type « *amphicapt* » ont ainsi été construites pour le GAE afin de faire des inventaires amphibiens ! Cela a été possible grâce à la récupération de bouteilles en plastique que nous ont apportées les Sentinelles.

Ces nasses sont posées la nuit, puis sont récupérées le lendemain matin. Elles permettent d'observer les tritons et larves de salamandre pour effectuer observations et inventaires. Ceux-ci rentrent par les grandes ouvertures des bouteilles, et se retrouvent dans le seau. Une fois dedans, ils ne parviennent plus à retrouver la petite ouverture des bouteilles... et restent dans la nasse jusqu'à son relevé. Ils sont ensuite libérés sur place après leur identification.



Faire 3 trous à la scie cloche dans la paroi du seau.



Faire des petits trous en haut du seau pour l'évacuation d'eau lors de relevé.



Coller les bouteilles à l'intérieur de tel sorte qu'elles ne soient pas orientées en face des autres.



Coller les bouteilles à l'extérieur du seau.



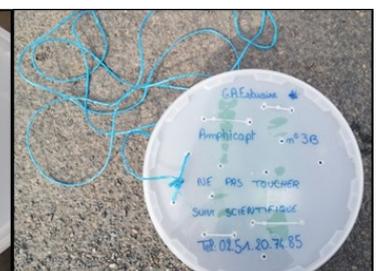
Bien lisser les bords pour faciliter le passage des tritons.



Faire des trous dans le couvercle pour aider à la sortie de l'eau et fixer les flotteurs.



Fixer les bouteilles-flotteurs au couvercle avec des liens plastiques



Attacher une ficelle au couvercle pour éviter que la nasse ne se promène.

Ces nasses sont positionnées sur un réseau de mares de tout le bassin versant du Goulet et relevées chaque matin en février/mars. Plus tard dans la saison, d'autres séquences de captures seront aussi menées ; en mai, puis en juillet.

Quant aux captures et aux résultats, il faudra attendre un prochain numéro d'*Estuaire info* pour en connaître la teneur.

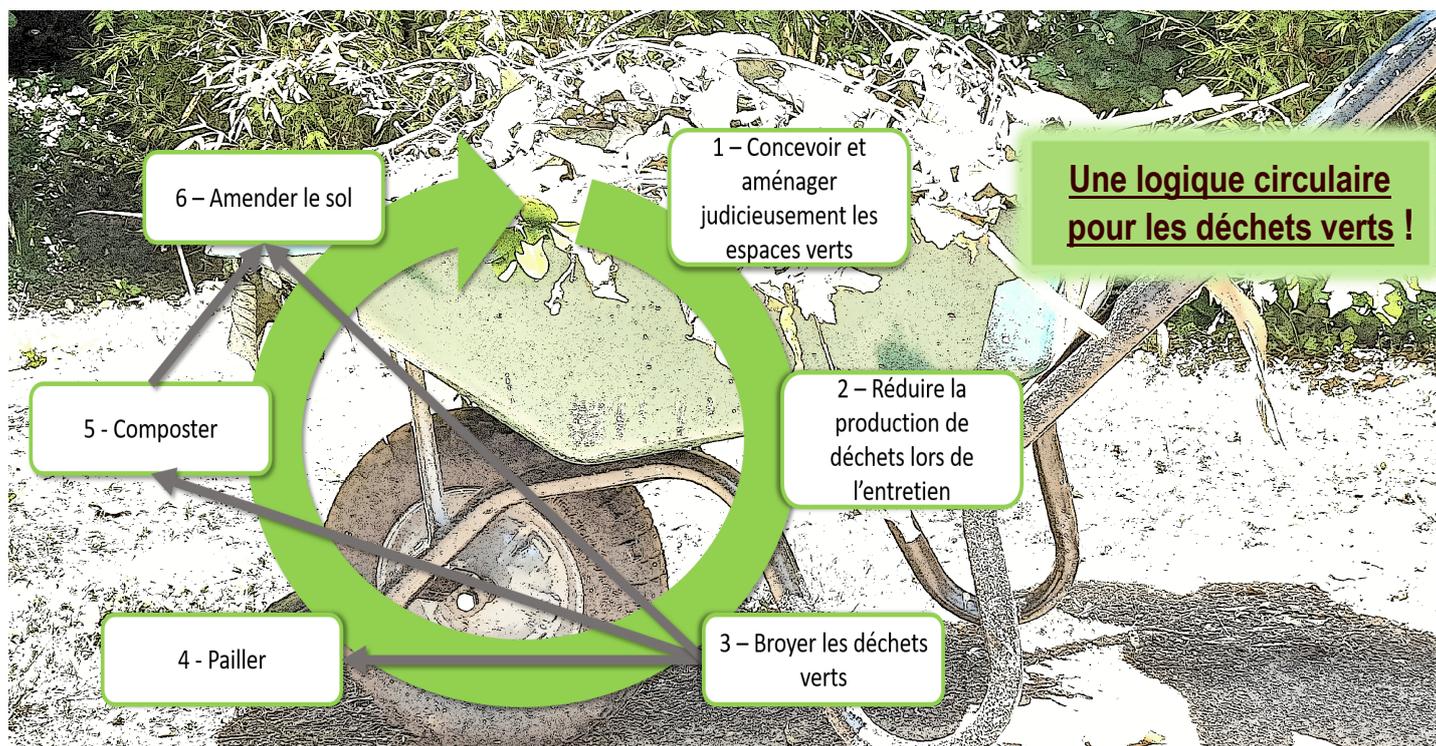
Ce volet « Amphibiens » fait partie d'un tout, soutenu, en particulier, par la commune de Saint-Vincent-sur-Jard.

Vous vous rendez plusieurs fois par an à la déchèterie pour y déposer vos déchets verts ? Vous souhaiteriez pouvoir y aller moins souvent, tout en revalorisant cette matière ? Cet article est fait pour vous !

Le jeudi 16 mars, le Groupe Associatif Estuaire a participé à la présentation du *Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés* mis en place et animé par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral. Parmi les actions proposées, l'une d'elles a pour objectif de réduire la production de déchets végétaux. En effet, « **en 2016 en Vendée, 151kg de déchets végétaux par habitant ont été déposés en déchèterie, soit 37% du tonnage total** ». Pourtant, ces éléments que l'on appelle « déchets », constituent une vraie richesse pour nos jardins.

Alors pourquoi autant se retrouvent-ils en déchèterie ? Connaissions-nous réellement les différentes méthodes de valorisation de ce type de déchet et comment les appliquer ? Je vous propose de développer dans cet article différents principes permettant de mieux valoriser vos déchets verts mais aussi d'en limiter la production.

Définition : qu'est-ce qu'un « déchet vert » : un déchet vert désigne un déchet végétal résultant de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés, des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers. Ils concernent : les branches issues de l'élagage des arbres, les tailles courtes (arbustes, etc.), les tontes de gazon, les feuilles mortes, les herbes et broussailles et les fleurs et feuilles fanées. (Source : Dictionnaire environnement et développement durable.)



1. Concevoir et aménager judicieusement les espaces verts :

- ⇒ Pratiquer la gestion différenciée : composer l'espace de différentes zones à entretien plus ou moins intensif en fonction de leur usage, leur surface, leur fréquentation... (espaces verts, ornementales, espèces naturelles...)
- ⇒ Privilégier des espèces adaptées au climat et aux caractéristiques du site
- ⇒ Utiliser des plantes à faible croissance pour limiter la fréquence de taille (penser par ailleurs à utiliser les moins gourmandes en eau !)

2. Réduire la production de déchets lors de l'entretien

- ⇒ En pratiquant une taille « douce ». Il faut savoir que plus on coupe un végétal, plus il pousse !

3. Broyer les déchets verts

- ⇒ Vous pouvez laisser les tontes sur la pelouse, elles se dégraderont et nourriront le sol.

4. Pailler (Technique imitant la nature consistant à couvrir le sol de résidus végétaux ou de matières non biodégradables).

- ⇒ Ses avantages : Enrichir naturellement le sol en humus et en matière vivante, conserver la fraîcheur du sol et économiser l'eau. Moins d'évaporation = moins d'arrosage, limiter la pousse des mauvaises herbes (adventices) sans utiliser de produits phytosanitaires.

5. Composter : Processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) par des micro-organismes et petits animaux (bactéries, vers de terre) en un produit comparable au terreau : le compost. (Source : VGL.).

- ⇒ On peut composter des végétaux seuls (tailles, feuilles mortes, tontes...) ou du broyat en tant que co-structure carboné.

A savoir : si vous ne possédez pas de composteur individuel, la Communauté de communes a mis en place une plateforme de compostage collectif situé sur la commune de Grosbreuil (*Compostons Ensemble à Grosbreuil*). Vous pouvez y déposer, tous les samedis de 10h à 12h, vos déchets verts et fermentescibles (épluchures, restes alimentaires, etc...).

6. Amender le sol avec du broyat ou du compost

- ⇒ On amende un sol en incorporant une substance organique (cas des résidus végétaux) ou minérale, pour améliorer ses propriétés (le fertiliser et le structurer)... Et bonne récolte !

Divers asso

Eh oui, les 29 et 30 juillet, vous êtes tous invités à notre trentième anniversaire qui se déroulera au Camping des Dunes du Port de la Guittière !

Venez nombreux ! En plus d'une présentation de votre **Groupe Associatif Estuaire** et de ses principales activités d'hier et d'aujourd'hui, des sorties découverte des dunes, du site et du village sont prévues.

Un programme plus détaillé vous parviendra ultérieurement.

À la suite à notre dernière assemblée générale du 2 juin dernier, voici donc la liste des administrateurs (hors membres cooptés) qui conduiront pour un an notre structure :

Camille Laurent	Dépt. 17
Candice Daviaud	Dépt. 51
Claude de la Franquerie	Talmont-St-Hilaire
Daniel Verfaillie	Talmont-St-Hilaire
Didier Neault	Talmont-St-Hilaire
Elodie Derlande	Dépt. 26
Evelyne Petitgas	Talmont-St-Hilaire
Fabien Verfaillie	Talmont-St-Hilaire
Jack Guichard	Talmont-St-Hilaire
Jonhy Lenormand	Talmont-St-Hilaire
Justine Vallee	Les Sables-d'Olonne
Manuel Tomazzolli	La Roche-sur-Yon
Marcel Koken	Dépt. 29
Marie Valois	Dépt. 83
Michel Beun	Talmont-St-Hilaire
Thomas Louis	Dépt.35
Viviane Daviaud	Bellevigny

Aujourd'hui, « Estuaire » est présent, de par ses actions et aussi ses adhérents, dans une trentaine de départements de France métropolitaine (et la quasi-totalité du territoire national via nos sciences participatives) pour défendre l'idée que : **la protection de l'environnement et notre développement économique ne sont pas nécessairement opposables mais complémentaires !**



Pour soutenir nos actions en faveur de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier, vous pouvez adhérer à notre mouvement, si ce n'est déjà fait, en nous renvoyant simplement ce coupon par mail à « association.estuaire@gmail.com » ou par courrier postal - en réglant votre cotisation correspondante - à l'adresse : GAE, rue de Louza 85440 Talmont-Saint-Hilaire ; ou encore via Hello asso.

M.....
demeurant.....
..... département
Courriel

souhaite soutenir nos actions et adhérer à l'association « Estuaire ».

- ☀ Adhésion individuelle, soit 16 €
 - ☀ Adhésion familiale, soit 20 €
 - ☀ Étudiant, lycéen, demandeur d'emploi, soit 8 €
 - ☀ Adhésion collectivité et personne morale, soit 20 €
- Merci beaucoup !



Logos des partenaires et actions engagées...



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne



GRUPE ASSOCIATIF ESTUAIRE

rue de Louza - Le Port de la Guittière - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

☎ 02 51 20 74 85 / association.estuaire@gmail.com et sentinelle@estuaire.net

Découvrez les sites d'Estuaire : www.estuaire.net, www.sentinelledelestuaire.fr -
www.observatoire-asterella.fr et www.asterella.eu